La concertation préalable sur le projet de réaménagement du site industriel de Vaux-le-Pénil



Tout savoir sur la gestion des déchets : le contexte général du projet



ON-LOMBRIC Centre Ouest Seine et Marros

LE PROGRAMME DE LA RÉUNION

- La concertation préalable
- Le rôle des garants de la CNDP
- Tout savoir sur la gestion des déchets : le contexte général du projet de réaménagement du site industriel de Vaux-le-Pénil

Échanges avec la salle



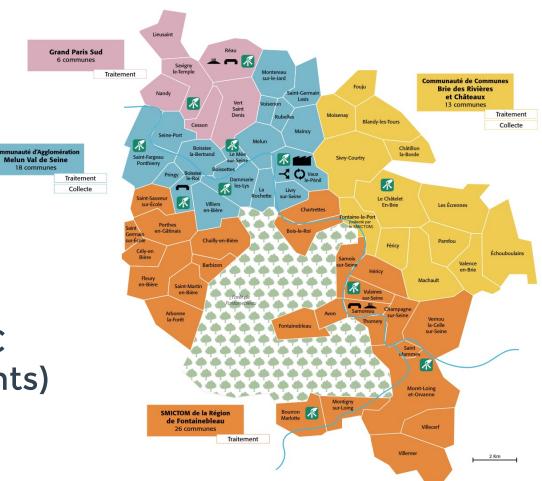
LA CONCERTATION PRÉALABLE Kasia CZORA, 2concert

WS Centre Ouest Seine et Marrais

LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

► LE CALENDRIER : 13 mars – 24 avril 2023

► LE PÉRIMÈTRE : territoire du SMITOM-LOMBRIC (63 communes, 310 000 habitants)



OM-LOMBRIC VWS Centre Ouest Seine et Marrais

LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION



Réunion publique d'ouverture

16 mars 2023, 18h30 Espace Saint-Jean, Melun



2 ateliers thématiques Impacts
23 mars 2023, 18h30
SMITOM-LOMBRIC

Dialogue et proximité 6 avril 2023, 18h30 SMITOM-LOMBRIC



Visite du site

18 mars 2023, 9h SMITOM-LOMBRIC



3 débats mobiles

2 avril 2023, Maincy 6 avril 2023, Vaux-le-Pénil 15 avril 2023, Melun



Réunion thématique Tout savoir sur les déchets 18 mars, 11h15 SMITOM-LOMBRIC



Réunion publique de synthèse

20 avril 2023, 18h30 La Buissonnière, Vaux-le-Pénil



LES OUTILS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION

► POUR S'INFORMER :

- > Dossier de concertation
- > Synthèse du dossier de concertation
- > Site internet: www.concertation-lombric.com
- > Mini-exposition projet

▶ POUR S'EXPRIMER :

- > 9 temps d'échange
- > Rubrique participative en ligne
- > Registres papier
- > Auprès des garants : sophie.aouizerate@garant-cndp.fr jean-claude.ruysschaert@garant-cndp.fr

OM-LOMBRIC VIWS Centre Ouest Seine et Matrais

A L'ISSUE DE LA CONCERTATION

- **▶** Bilan des garants
- Enseignements de la concertation Mesures à mettre en œuvre



MA PAROLE A DU POUVOIR

Sophie AOUIZERATE, Jean-Claude RUYSSCHAERT

La Commission nationale du débat public : qu'est-ce que c'est ?

AUTORITÉ

Habilitée à prendre des décisions en son nom propre



ADMINISTRATIVE

Institution publique



INDÉPENDANTE

Ne dépend ni des responsables des projets, ni du pouvoir politique





Les 6 principes de La CNDP



INDÉPENDANCE Vis-à-vis de toutes les parties prenantes



NEUTRALITÉ Par rapport au projet



TRANSPARENCE
Sur son travail,
et dans son exigence vis-àvis du responsable du projet



ARGUMENTATION
Approache qualitative
des contributions,
et non quantitative



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT Toutes les contributions ont le même poids, peu importe leur auteur



INCLUSION Aller à la rencontre de tous les publics



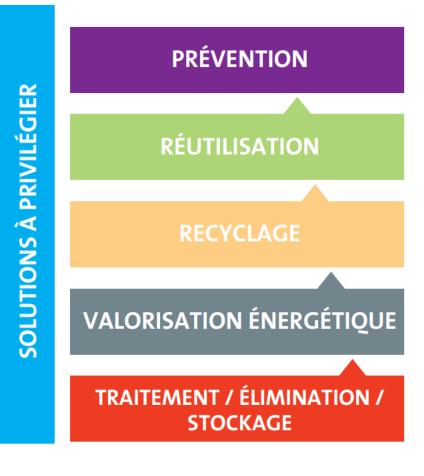


TOUT SAVOIR SUR LA GESTION DES DÉCHETS Laurence ROSSIGNOL, SMITOM-LOMBRIC



QUELQUES PRINCIPES RÈGLEMENTAIRES

LA BASE DE LA GESTION DES DÉCHETS : DIRECTIVE DÉCHETS (UE)





QUELQUES PRINCIPES RÈGLEMENTAIRES

► LA RÈGLEMENTATION NATIONALE ET RÉGIONALE :

- > Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) (extension des consignes de tri, Stratégie Nationale Bas-Carbone, limitation de la mise en décharge)
- > Loi relative à l'énergie et au climat (neutralité carbone à horizon 2050)
- > Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC)
- > Loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (Loi « Climat et résilience »)

(objectif ZAN, réseaux de chaleur)

OM-LOMBRIC NIWS Centre Ouest Seine et Marriage

LES TYPES DE DÉCHETS

- ► CLASSEMENT SELON LEUR PROPRIÉTÉ ET LE RISQUE :
 - > Déchets dangereux
 - > Déchets non dangereux
- ► CLASSEMENT SELON LEUR ORIGINE (PRODUCTEUR):
 - > Déchets ménagers :
 - Ordures ménagères résiduelles (OMR)
 - Encombrants
 - Collecte sélective (emballages, journaux magazines, papiers/verre)
 - Les biodéchets
 - > Déchets d'activités économiques (DAE)

LES PRINCIPAUX MODES DE TRAITEMENT



RÉUTILISATION OU RÉEMPLOI :

Opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont préparés pour être utilisés de nouveau

VALORISATION MATIÈRE PAR LE RECYCLAGE :

Récupération des matières à partir de déchets triés et valorisation par action mécanique ou chimique

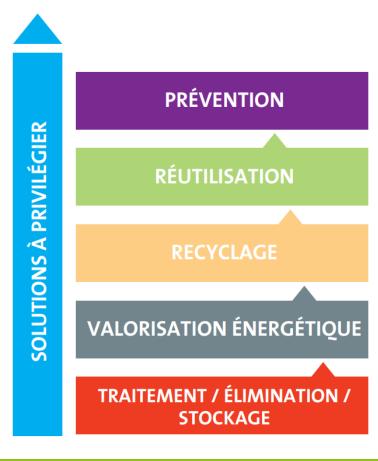
RÉUTILISATION MATIÈRE GRÂCE AU COMPOSTAGE :

Dégradation des biodéchets (restes alimentaires, déchets verts) par l'action de l'air et valorisation par retour à la terre

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE :

Traitement des déchets par action thermique ou biomécanique pour récupérer de l'énergie

ÉLIMINATION



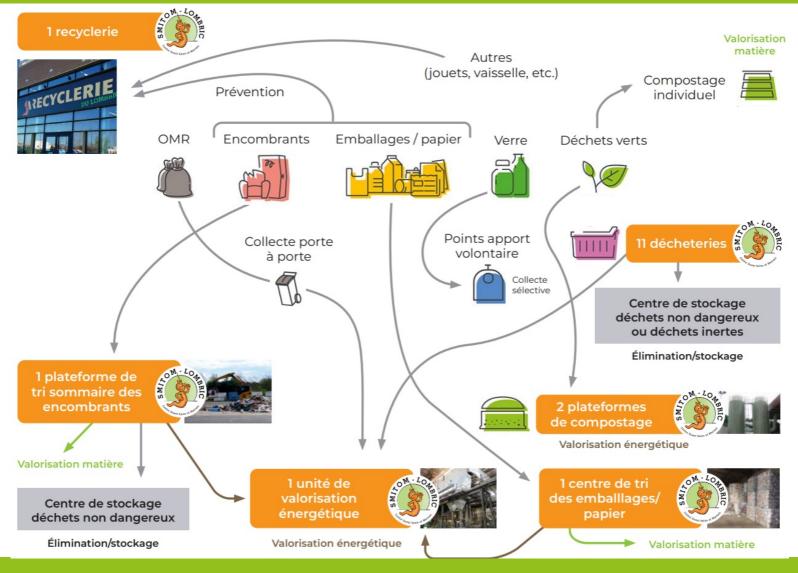


LES INSTALLATIONS DU SMITOM-LOMBRIC

- ▶11 DÉCHÈTERIES
- > 3 QUAIS DE TRANSFERT
- ▶ 1 PLATEFORME DE TRI SOMMAIRE DES ENCOMBRANTS
- ►1 CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES/PAPIER
- ► 2 PLATEFORMES DE COMPOSTAGE
- ▶ 1 UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
- ►1 RECYCLERIE



LES INSTALLATIONS DU SMITOM LOMBRIC



LE SITE INDUSTRIEL DE VAUX-LE-PÉNIL

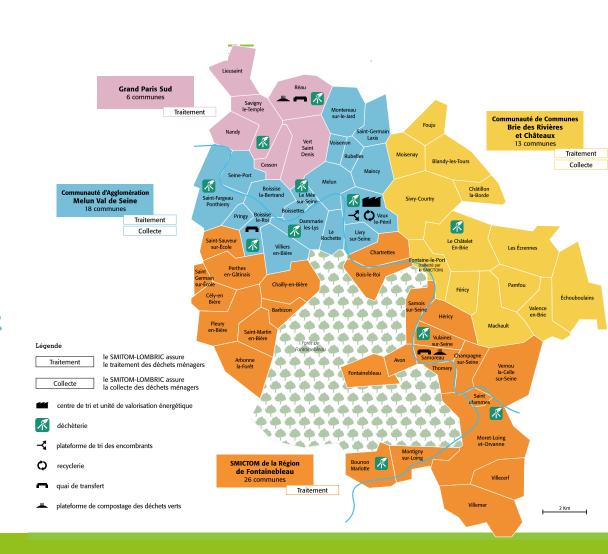


WS Contraction of the sense of

LE TERRITOIRE DU SMITOM-LOMBRIC

▶ QUELQUES CHIFFRES CLÉS

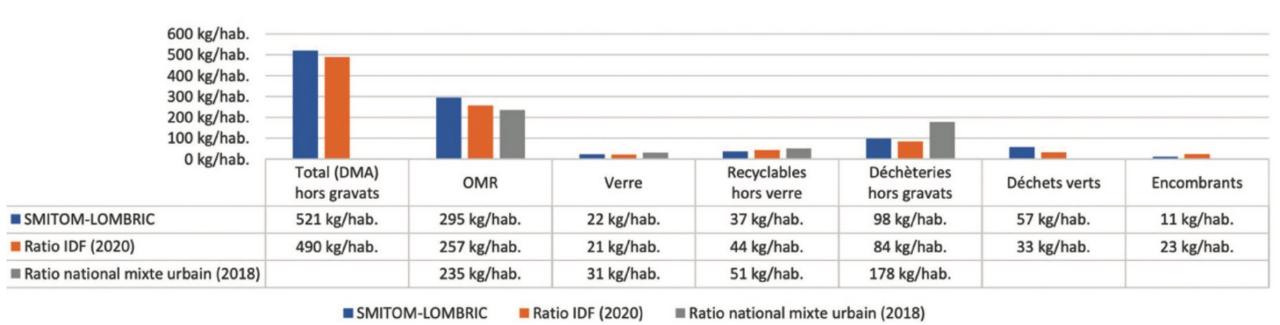
- > 63 communes, plus de 310 000 habitants
- > Evolution démographique : +4,7 depuis 2018,
- +0,5%/an
- > Production globale de déchets en 2022 : 161 497 t
- > Valorisation matière en 2022 : 46 706 t
- > Valorisation organique : 20 531 t
- > Valorisation électrique en 2022 : 48 568 MWh
- > Valorisation thermique en 2022 : 35 695 MWh





LE TERRITOIRE DU SMITOM-LOMBRIC

 Sur le territoire du SMITOM, pour tous les flux les performances sont en dessous des résultats nationaux et régionaux





LE TERRITOIRE DU SMITOM-LOMBRIC

Le taux de valorisation est essentiellement porté par la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles.

	Valorisation énergétique	Recyclage	Enfouissement	Autres	Total
Tonnes traitées	80 156	63 987	15 427	538	160 109

(Données 2021- hors gravats)

La valorisation matière est en légère hausse (43,9%) pour 2022 contre 40 % en 2021, mais elle reste en dessous de l'objectif règlementaire de 55% fixé par la LTECV

WS Centre Ouest Seine et Marrais

LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT

▶5 TYPES D'AMÉNAGEMENTS

pour accompagner les habitants dans la réduction des déchets > Une nouvelle déchèterie pour tenir compte du développement des filières REP

> Un tiers lieu pédagogique orienté vers la prévention et l'économie circulaire dont un espace de vente de déchets d'équipements électriques et électroniques

pour répondre à l'extension des consignes de tri des emballages et le meilleur tri des encombrants

> Un **nouveau centre de tri des emballages** capable de répondre à l'extension des consignes de tri

pour répondre à la limitation de la mise en décharge et l'évolution de la poubelle grise > Un **éventuel équipement de tri mécanisé** plus performant et manuel des encombrants et tout venant des déchèteries si tranche optionnelle de 3^{ème} ligne de four

> Eventuelle **Troisième ligne de valorisation énergétique** des déchets à haut PCI sur le site existant

LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT





EN RÉSUMÉ...

Contexte

RÈGLEMENTATION

- > européenne
- > nationale
- > régionale

GÉOPOLITIQUE

volatilité des prixbesoin de souveraineté énergétique

TERRITOIRE

- densité de l'habitatcroissance
- démographique +0,5%/an

Besoins du SMITOM

MIEUX ACCOMPAGNER LE PUBLIC DANS LA RÉDUCTION DES DÉCHETS DISPOSER DES OUTILS ADAPTÉS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE COURT ET MOYEN TERME



- > logique environnementale
- > logique économique
- > logique de **gestion** patrimoniale

> pragmatisme

Aménagements envisagés pour y répondre

LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU SITE DE VAUX-LE-PÉNIL

NOUVELLE DÉCHÈTERIE

TIERS-LIEU

NOUVEAU CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES

3^{ème} LIGNE

TRI ENC ET T-V



ÉCHANGES AVEC LA SALLE

MERCI DE VOTRE ATTENTION

www.concertation-lombric.com

